CHRISTIAN DETRE

commissaire aux comptes

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU GERS

Association loi 1901
Siège social : Chemin de la Réthourie
32000 AUCH

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

51 rue de Sèvres 92410 VILLE D'AVRAY – SIRET 827 973 025 00014
Tél : 01 30 63 91 24 Port : 07 81 59 13 26 mail : cdetre@cdeconseil.com

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU GERS

Association loi 1901
Siège social : Chemin de la Réthourie
32000 AUCH

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels, dits agrégés, de l'association OCCE DU GERS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier», nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Votre Association Départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département du Gers, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs. Elle est agréée auprès de la Fédération Nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le Conseil d'Administration Départemental, mais sans autonomie juridique. Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental, le bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé

51 rue de Sèvres 92410 VILLE D'AVRAY – SIRET 827 973 025 00014
Tél : 01 30 63 91 24 Port : 07 81 59 13 26 mail : cdetre@cdeconseil.com

arrêté au 31 août. Le Conseil d'Administration de l'Association Départementale dispose d'un droit permanent de vérification.

L'usage depuis la création de votre association le 25 avril 1989 et les contraintes imposées à la Fédération OCCE impliquent la présentation à l'assemblée générale départementale de comptes annuels pour le *« siège départemental »* et de comptes annuels, dits agrégés, intégrant l'ensemble des "*coopératives scolaires*", les "*foyers coopératifs affiliés*" et le "*siège départemental*". Ces deux jeux de comptes sont adressés au siège de la Fédération.

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 192 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 194 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 203 sur 205 lors de l'exercice précédent) ;

A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 5,69 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans deux comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;

En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental, bien qu'important compte tenu de votre effectif au niveau du siège départemental, n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée dans les comptes annuels du *« siège départemental »,* nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier ».*

51 rue de Sèvres 92410 VILLE D'AVRAY – SIRET 827 973 025 00014
Tél : 01 30 63 91 24 Port : 07 81 59 13 26 mail : cdetre@cdeconseil.com

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Ville d'Avray, le 4 décembre 2018

Christian DÉTRÉ

commissaire aux comptes

51 rue de Sèvres 92410 VILLE D'AVRAY – SIRET 827 973 025 00014
Tél : 01 30 63 91 24 Port : 07 81 59 13 26 mail : cdetre@cdeconseil.com

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE 32 GERS

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	19 297	13 171
Terrains					Report à nouveau	711 132	762 400
Constructions					Résultat de l'association	16 868	-31 538
Installations et matériels d'activités	683	532	151	250	***SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT***		
Autres immobilisations corporelles	9 011	4 803	4 208	164	Subventions d'investissement		
Immobilisations en cours					**TOTAL FONDS PROPRES**	**747 297**	**744 033**
Prêts OCCE					***PROVISIONS ET FONDS DEDIES***		
Titres immobilisés					Provisions pour risques		
Autres prêts					Provisions pour charges	12 109	10 788
Dépôts et cautionnements					Fonds dédiés sur subventions	3 397	5 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**9 694**	**5 335**	**4 359**	**414**	**TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES**	**15 506**	**15 788**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	2 146		2 146	2 209	Emprunts OCCE		
Avances & acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	1 293		1 293	1 015	Avances & acomptes reçus		
Comptes courants OCCE	3 205		3 205		Fournisseurs	4 093	4 857
Autres créances (dont erreurs débitrices)	1 264		1 264	9 251	Dettes fiscales et sociales	3 006	2 449
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants OCCE		72
Disponibilités	759 641		759 641	758 175	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		1 753
Charges constatées d'avance	332		332	225	Produits constatés d'avance	2 337	2 337
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**767 880**		**767 880**	**770 875**	**TOTAL DETTES**	**9 437**	**11 468**
TOTAL GENERAL	**777 574**	**5 335**	**772 239**	**771 289**	**TOTAL GENERAL**	**772 239**	**771 289**

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE 32 GERS

COMPTE DE RESULTAT	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	383 385	396 999
Ventes de produits pour cessions	455 114	503 370
Prestations de service et animations	247 121	237 253
Subventions d'exploitation	443 899	429 999
Produits divers de gestion courante	168 244	150 652
Reprises sur provisions		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	5 000	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 702 763**	**1 718 274**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	321 350	328 229
Variation des stocks de fournitures à céder	-169	-521
Achats de fournitures administratives		
Variation des stocks de fournitures administratives	232	-280
Autres achats et charges externes	1 239 011	1 240 877
Impôts et taxes	273	386
Salaires bruts	15 424	14 758
Charges sociales	5 918	5 420
Autres charges	105 087	135 406
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	28 279	33 629
Dotations aux provisions	1 321	701
Engagements à réaliser sur subventions affectées	3 397	5 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 720 124**	**1 763 605**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**-17 360**	**-45 332**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières	162	647
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	1 319	483
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**1 481**	**1 130**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	**1 481**	**1 130**
RESULTAT COURANT (I + II)	**-15 880**	**-44 201**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	79 871	48 302
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	**79 871**	**48 302**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	47 124	35 638
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	**47 124**	**35 638**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**32 747**	**12 664**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**16 868**	**-31 538**
TOTAL DES PRODUITS	***1 784 115***	***1 767 706***
TOTAL DES CHARGES	***1 767 247***	***1 799 243***

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE 32 GERS

Du bilan de l'association, avant répartition, de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.
L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "*permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe*".
Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :
• des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
• des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent	
Total du bilan :	772 238,99 €	771 289,06 €	
Résultat de l'exercice :	16 867,58 €	-31 537,66 €	
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	194	205	
dont coopératives et foyers agrégés :	192	203	
dont coopératives et foyers non agrégés :	2	2	
Nombre de coopérateurs :	14 205	14 291	
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 082	2 159	
soit un équivalent temps plein de	1	1	personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :
- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :
- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :
- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.
D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 28 537 € soit environ 1,68%
du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	16 867,58	dont	6 579,46	pour le siège départemental
		dont	10 288,12	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	1 263,57	dont	1 257,88	pour le siège départemental
		dont	5,69	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			2	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :		dont		pour le siège départemental
		dont		pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans				C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	759 640,61	dont	38 226,49	pour le siège départemental
		dont	721 414,12	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 757,37	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	28 279,23	dont	374,68	pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	27 904,55	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			145,34	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 784 114,76	dont	73 164,68	pour le siège départemental
		dont	1 710 950,08	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			8 911,20	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 767 247,18	dont	66 585,22	pour le siège départemental
		dont	1 700 661,96	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			8 857,61	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			53,58	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,6	0,6
Total	**1,6**	**1,6**

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	160	165
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	7	10
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	Sans objet	Sans objet
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	Sans objet	Sans objet
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	3	3
Participants aux séances de formation (estimation)	21	23

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 32 GERS

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	19 297	13 171
Terrains					Résultat de l'exercice (siège de l'association)	6 579	6 127
Constructions					***SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT***		
Installations et matériels d'activités	683	532	151	250	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	9 011	4 803	4 208	164	**TOTAL FONDS PROPRES**	**25 877**	**19 298**
Immobilisations en cours							
Prêts OCCE					***PROVISIONS ET FONDS DEDIES***		
Titres immobilisés					Provisions pour risques		
Autres prêts					Provisions pour charges	12 109	10 788
Dépôts et cautionnements					Fonds dédiés sur subventions	3 397	5 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**9 694**	**5 335**	**4 359**	**414**	**TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES**	**15 506**	**15 788**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	2 146		2 146	2 209	Emprunts OCCE		
Avances & acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	1 293		1 293	1 015	Avances & acomptes reçus		
Comptes courants OCCE	3 205		3 205		Fournisseurs	4 093	4 857
Autres créances	1 258		1 258	8 789	Dettes fiscales et sociales	3 006	2 449
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants OCCE		72
Disponibilités	38 226		38 226	33 901	Autres dettes		1 752
Charges constatées d'avance	332		332	225	Produits constatés d'avance	2 337	2 337
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**46 460**		**46 460**	**46 139**	**TOTAL DETTES**	**9 437**	**11 467**
TOTAL ACTIF	**56 154**	**5 335**	**50 819**	**46 553**	**TOTAL PASSIF**	**50 819**	**46 553**

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 32 GERS

COMPTE DE RESULTAT	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	25 791	25 204
Ventes de produits pour cessions	2 015	1 793
Prestations de service et animations	10 677	10 034
Subventions d'exploitation	8 623	12 932
Produits divers de gestion courante	18 056	17 096
Reprises sur provisions		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	5 000	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**70 162**	**67 059**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 854	1 334
Variation des stocks de fournitures à céder	-169	-521
Achats de fournitures administratives		
Variation des stocks de fournitures administratives	232	-280
Autres achats et charges externes	35 343	35 036
Impôts et taxes	273	386
Salaires bruts	15 424	14 758
Charges sociales	5 918	5 420
Autres charges	2 615	910
Dotations aux amortissements	375	94
Dotations aux provisions	1 321	701
Engagements à réaliser sur subventions affectées	3 397	5 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**66 583**	**62 838**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**3 579**	**4 221**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières	162	647
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**162**	**647**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)	**162**	**647**
RESULTAT COURANT (I + II)	**3 741**	**4 868**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 841	1 269
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	**2 841**	**1 269**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2	10
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	**2**	**10**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**2 839**	**1 259**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**6 579**	**6 127**

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2018, dont le total est de 50 819 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un excédent de 6 579 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association. Le siège départemental est une composante de l'association comme le sont également les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés.

Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1er juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	683,29			683,29
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	4 690,57	4 320,00		9 010,57
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	**5 373,86**	**4 320,00**		**9 693,86**

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les investissements de l'exercice sont les suivants :
Photocopieur : 4 320,00 €

Il n'y a pas eu de cessions ou mises au rebut au cours de cet exercice.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	433,03	99,33		532,36
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 527,32	275,35		4 802,67
Mobilier de bureau	20%				
	Total	**4 960,35**	**374,68**		**5 335,03**

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Cartes, cahiers de comptabilité et agendas	2 097,82 €
Fournitures administratives	48,28 €

4. Avances et acomptes versés

Néant.

5. Coopératives et usagers divers

Créances au 31/08/2018	1 293,17 €

6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale OCCE	3 204,83 €

7. Autres créances

FONJEP subvention à recevoir	1 252,00 €
Maif	5.88 €

8. Valeurs Mobilières de Placement

Néant

9. Disponibilités

LBP siège départemental	9 763,25 €
Livret A siège départemental	21 634,10 €
BRED siège département	6 656,71 €
Intérêts courus à recevoir	145,43 €
Caisse	27,00 €

10. Charges constatées d'avance

CNEA 2018 – 4/12ème	47,68 €
CSTG 2018 – 4/12ème	59,20 €
Fédération OCCE calendriers 2019	225,00 €
	331,88 €

III – NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel	10 787,53	1 321,46		12 108,99
Provisions pour charges	**10 787,53**	**1 321,46**		**12 108,99**
Immobilisations financieres				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	**10 787,53**	**1 321,46**		**12 108,99**

Dotations / reprises d'exploitation	1 321,46
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	**1 321,46**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet	
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	
Total	

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés sur subventions

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Fonjep	5 000,00	3 396,61	5 000,00	3 396,61
Fonds dédiés	**5 000,00**	**3 396,61**	**5 000,00**	**3 396,61**

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant.

5. Avances et acomptes reçus

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues	**4 093,34 €**

7. Dettes fiscales et sociales

Personnel – rémunérations dues	0,62 €
Congés payés	1 359,22 €
Urssaf	616,63 €
Mutuelle	109,94 €
Retraite complémentaire	198,15 €
Prévoyance	15,78 €
Charges sur congés payés	527,33 €
Uniformation	178,70 €
	3 006,37 €

8. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

9. Autres dettes
Néant

10. Produits constatés d'avance

FONJEP (4/12)	1 670,37 €
CD Gers (4/12)	666,67 €
	2 337,04 €

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	14 205	14 291
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,71403 €	0,684 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	**25 626,20**	**25 209,32**
Cotisations versées à la Fédération	15 483,45	15 434,28
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	**15 483,45**	**15 434,28**

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Ministère	600,00	
Conseil Départemental	2 250,00	2 700,00
Conseil Régional SISQA	762,00	210,00
Agence de l'eau		
Autres subventions FONJEP	5 011,00	10 021,96
Total	**8 623,00**	**12 931,96**
Dont versées aux coopératives	1 012,00	910,00

3. Produits de gestion courante

Produits divers de gestion courante	5,68
Aides Fédération OCCE :	
- Logiciel EBP	462,00
- CAC	2 232,00
- Emploi	15 356,09
	18 050**,09**

4. Produits exceptionnels

Autres produits exceptionnels	3,07 €
Clôture de comptes de coopératives fermées depuis deux ans	1 595,00 €
Autres produits dons bénévoles	1 242,50 €
	2 837,50 €

5. Charges exceptionnelles

Autres charges exceptionnelles	1,89 €

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Engagement en matière de Droit Individuel à la Formation (DIF et CPF)

Le siège départemental emploie une personne à temps partiel pour le suivi des comptes rendus financiers (saisie, aide, contrôle et formations).

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, les droits acquis et non pris au titre du droit individuel de formation s'élèvent à 150 heures au 31 août 2018.

Depuis le 1er janvier 2015, le D.I.F. a été remplacé par le C.P.F.et les droits acquis au titre du D.I.F. sont transférés dans le C.P.F ; ces droits sont utilisables jusqu'au 31 décembre 2020.

Les droits au titre du C.P.F. s'acquièrent sur la base de 24 heures par an pour un temps plein dans la limite de 120 heures, puis sur la base de 12 heures par an dans la limite d'un plafond total de 150 heures.

4. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental de l'association bénéficie de la mise à disposition d'une personne à temps plein par la Fédération Nationale.

b) Bénévolat

Faute de moyen fiable pour le recenser, le bénévolat n'est pas valorisé. Tous les membres du bureau et du conseil d'administration de l'association sont bénévoles.

5. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

6. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Néant.